

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2019 A 19 HEURES
ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire déclare la séance du conseil municipal du 21 octobre 2019 ouverte.

Absents excusés : Mr CHABOT François, Mr MERE Jean-François, Mr MECHIN Jean-Louis

Procuration : Mr CHABOT François à Mr AUMEUNIER Stéphane, Mr MERE Jean-François à Mr GESLAIN Philippe, Mr MECHIN Jean-Louis à Mr AUBRY Didier.

Secrétaire de séance : Mr AUBRY Didier

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2019

A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal du 16 septembre 2019

FINANCES :

Situation exposée par Monsieur le maire :

- Budget communal : - Etat des finances au 19 octobre 2019

| | | | |
|------------------|----------------------|--------------|-------|
| Fonctionnement : | Dépenses : | - 573 528.41 | €uros |
| | Recettes : | + 676 501.39 | €uros |
| | Excédent : | + 102 972.98 | €uros |
| | Excédent antérieur : | + 361 927.79 | €uros |
| | Total : | + 464 900.77 | €uros |

| | | | |
|------------------|---------------------|----------------|-------|
| Investissement : | Dépenses : | - 2 010 226.58 | €uros |
| | Recettes : | + 1 926 542.50 | €uros |
| | Déficit : | - 83 684.08 | €uros |
| | Déficit antérieur : | - 82 093.73 | €uros |
| | Déficit : | - 165 777.81 | €uros |

- Budget assainissement : Etat des finances au 19 octobre 2019

| | | | |
|------------------|----------------------|--------------|-------|
| Fonctionnement : | Dépenses : | - 44 662.79 | €uros |
| | Recettes : | + 64 005.89 | €uros |
| | Excédent : | + 19 343.70 | €uros |
| | Excédent antérieur : | + 159 229.42 | €uros |
| | Total : | + 178 572.52 | €uros |

| | | | |
|------------------|----------------------|-------------|-------|
| Investissement : | Dépenses : | - 71 401.08 | €uros |
| | Recettes : | + 39 258.00 | €uros |
| | Déficit : | - 32 143.08 | €uros |
| | Excédent antérieur : | + 24 189.94 | €uros |
| | Déficit : | - 7 953.14 | €uros |

AFFAIRES GENERALES :

- Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le maire, conformément à la délégation qui lui a été accordée, informe qu'il n'a pas préempté sur :

La parcelle C n°551 située Le Bourg d'une superficie de 09a 26ca,

La parcelle D n°881 située Boursac d'une superficie de 42a 70ca,

La parcelle C n°1005 située Les Coupis d'une superficie de 10a 14ca,

La parcelle B n°861 située 19bis rue des rois d'une superficie de 55a 89ca.

- Demande d'aide financière

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que le travailleur social du département vient de faire parvenir une demande d'aide financière pour un ménage de la commune (couple pacsé).

Suite à un changement de situation de Madame (retraite au 1/09/2019), Monsieur n'ayant aucun revenu, cela occasionne une baisse des ressources de 120.00 €uros. Une demande d'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées) est en cours, estimée à 124.00 €uros

Dans l'attente de l'étude du droit ASPA, une aide financière pour le paiement de la facture d'ordures ménagères (79.91 €uros) du 1^{er} semestre 2019 est sollicitée.

Après en avoir délibéré (11 pour, 2 abstentions) les membres du conseil municipal décident de ne pas attribuer d'aide financière.

Les membres de conseil municipal souhaitent que soit porté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal la création d'une commission aux affaires sociales.

- Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement :

Accord de subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément à notre demande l'Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB) vient de nous accorder une subvention de 94 509.90 €uros soit 30% de 315 000 € (arrondi) de travaux, y compris la maîtrise d'œuvre et les contrôles post travaux.

La subvention de 58 000 € a été demandée au conseil départemental, nous avons bon espoir de l'obtenir.

La DETR fera l'objet d'une demande en janvier. Il conviendra de faire une demande de démarrage anticipé des travaux.

Les montants AELB + CD18 sont supérieurs au montant prévisionnel déjà inscrits dans le budget assainissement.

Validation du marché et autorisation de mise en consultation

1) Monsieur le maire sollicite les membres du conseil municipal pour l'autoriser à signer l'avenant n°1 d'un montant de 7 788.00 €uros concernant la mission de maîtrise d'œuvre. Ce qui porte le marché à 19 393.06 €uros TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer cet avenant.

2) Mise en consultation

Le dossier est confié à IRH, maître d'œuvre.

Il est nécessaire de valider la mise en consultation pour la réalisation des travaux.

Le marché comprend une tranche ferme, essentiellement du chemisage de canalisations et des tranches optionnelles car il est possible qu'il soit nécessaire de réhabiliter plusieurs tronçons et d'ouvrir une tranchée route de Neuvy pour refaire complètement la canalisation.

L'appréciation des offres se fera selon les critères :

- 60% critères techniques (nécessité de travaux de qualité ...)
- 35% critère du coût
- 5% planning des travaux

Un plan des travaux est disponible.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent la mise en consultation.

- ONF : Coupe de bois en 2020

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans la cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office Nationale des Forêts propose au titre de l'année 2020 d'exploiter la parcelle 3 située au Rhimbé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent cette proposition.

PERSONNEL COMMUNAL :

Mme Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint, fait part aux membres du conseil municipal que suite à la construction de la nouvelle école, à la démission d'un agent technique, il convient de réorganiser les emplois du temps des personnels travaillant à l'entretien des bâtiments, à la cantine garderie et à la nouvelle école. Les contrats des agents titulaires sont reconduits à l'identique pour l'instant.

- Contrats à durée déterminée du 4 novembre au 22 décembre 2019

Mme Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint, fait part aux membres du conseil municipal que suite au déménagement dans la nouvelle école une réorganisation au sein de la cantine garderie doit être effectuée, elle propose d'établir deux contrats à durée déterminée : un de 9 heures par semaine et l'autre de 20 heures par semaine.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal valident cette proposition.

COMMUNICATION ET ASSOCIATIONS

EDUCATION

- Nouvelle Ecole

Mme Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint, informe que le déménagement dans la nouvelle école est en cours, que la rentrée se fera dans ce nouvel établissement le 4 novembre 2019 à 8 heures 20.

Mr Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal que, afin de permettre aux administrés de visiter cet établissement, des portes ouvertes auront lieu le samedi 26 octobre 2019 de 10 heures à 12 heures.

ENVIRONNEMENT

- SIAEP : Adoption des nouveaux statuts

Mr Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal que le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) souhaite modifier ses statuts et donne lecture de la proposition de modification.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal adoptent la modification des statuts du SIAEP.

INFORMATIONS DIVERSES

La séance est levée à 19 heures 25.